

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE METZ-CAMPAGNE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE
MARANGE-SILVANGE 57535

DELIBERATION

SEANCE ORDINAIRE du LUNDI 20 NOVEMBRE 2023

Le CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de MARANGE-SILVANGE, dûment convoqué le quatorze novembre 2023 par Monsieur Yves MULLER, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Virginie FOURNIER, Vice-Présidente du C.C.A.S.

Nombre de membres du conseil d'administration : 17

Membres en exercice : 17

Présents : Virginie FOURNIER – Martin BEAUVAIS - Alain CUERONI – Dahbia BOUDEJMA – Patricia DOSSMANN – Claude FERRI - Philippe GASPARELLA – Alain MERTES – Liliane PALAMAR - Andrée PICCININI - Yvette WITZ – Isabelle DUSCH – Anna POLITO - Valérie BOULNOIS -

Absents excusés : Yves MULLER - Emmanuel WILVERT

Absents non excusés :

Bruno DOYON

Procuration :

Monsieur Emmanuel WILVERT a donné procuration à Madame Virginie FOURNIER

Secrétaire de séance : Madame Christiane TOUSSAINT, Responsable adjointe du service à la Population et CCAS.
(Chapitre III article 11 du Règlement Intérieur adopté par délibération en date du 15.07.2020)

Délibération : 22 /2023

Objet : Subvention – E.L.A.

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

L'Association Européenne contre les Leucodystrophies (E.L.A.) située à LAXOU 54, regroupe des familles qui se mobilisent pour vaincre ces maladies génétiques rares qui peuvent engendrer des situations de handicap.

Depuis 1994, l'opération citoyenne « Mets tes baskets et bats la maladie », soutenue par le Ministère de L'Education Nationale et de la Jeunesse, est proposée aux établissements scolaires pour sensibiliser les jeunes à la maladie et au handicap et récolter des fonds.

Au cours de l'année scolaire 2022/2023, plus de 594 000 élèves de tous niveaux se sont impliqués dans cette opération. A Marange-Silvange, 231 élèves de l'école élémentaire Felix Midy ont participé à cette opération.

E.L.A. sollicite une subvention de 500.00€.

Pour rappel, l'association E.L.A. n'a pas sollicité de demande de subvention depuis 2013.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- d'accorder une subvention de 100.00€ à l'association E.L.A. considérant les actions effectuées par les enfants des écoles de la ville ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous actes ou tous contrats et à accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision ;

APRES DELIBERATION
DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

ADOpte A L'UNANIMITE

Marange-Silvange, le 21/11/2023

Yves MULLER



Par le Président
La Vice Présidente
Président du C.C.A.S. *Virginie BERNIGL*

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE METZ-CAMPAGNE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE
MARANGE-SILVANGE 57535

DELIBERATION

SEANCE ORDINAIRE du LUNDI 20 NOVEMBRE 2023

Le CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de MARANGE-SILVANGE, dûment convoqué le quatorze novembre 2023 par Monsieur Yves MULLER, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Virginie FOURNIER, Vice-Présidente du C.C.A.S.

Nombre de membres du conseil d'administration : 17

Membres en exercice : 17

Présents : Virginie FOURNIER – Martin BEAUVAIS - Alain CUERONI – Dahbia BOUDEJMA – Patricia DOSSMANN – Claude FERRI - Philippe GASPARELLA – Alain MERTES – Liliane PALAMAR - Andrée PICCININI - Yvette WITZ – Isabelle DUSCH – Anna POLITO - Valérie BOULNOIS -

Absents excusés : Yves MULLER - Emmanuel WILVERT

Absents non excusés :

Bruno DOYON

Procuration :

Monsieur Emmanuel WILVERT a donné procuration à Madame Virginie FOURNIER

Secrétaire de séance : Madame Christiane TOUSSAINT, Responsable adjointe du service à la Population et CCAS. (Chapitre III article 11 du Règlement Intérieur adopté par délibération en date du 15.07.2020)

Délibération : 23 /2023

Objet : Subvention – SOS AMITIES.

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

L'association SOS AMITIES, sise à METZ, pratique depuis plus de quarante ans l'écoute par téléphone et également par internet (mail et chat) au profit des personnes isolées ou en souffrance.

Des bénévoles formés sont mobilisés pour écouter et répondre attentivement et sans discontinuité aux appelants, dans le respect de l'anonymat.

L'association SOS AMITIES sollicite le CCAS pour une subvention afin de garantir la pérennité de l'association. Pour rappel une subvention de 200.00€ a été attribuée en 2022.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- De verser une subvention de 200.00€ à l'association SOS AMITIES ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous actes ou tous contrats et à accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision ;

APRES DELIBERATION
DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

ADOpte A L'UNANIMITE

Marange-Silvange, le 21/11/2023

Yves MULLER

Par le Président,
La Vice Présidente

Président du C.C.A.S. Virginie FOURNIE



Yves Muller

**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE METZ-CAMPAGNE**

***CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE
MARANGE-SILVANGE 57535***

DELIBERATION

SEANCE ORDINAIRE du LUNDI 20 NOVEMBRE 2023

Le CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de MARANGE-SILVANGE, dûment convoqué le quatorze novembre 2023 par Monsieur Yves MULLER, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Virginie FOURNIER, Vice-Présidente du C.C.A.S.

Nombre de membres du conseil d'administration : 17

Membres en exercice : 17

Présents : Virginie FOURNIER – Martin BEAUVAIS - Alain CUERONI – Dahbia BOUDEJMA – Patricia DOSSMANN – Claude FERRI - Philippe GASPARELLA – Alain MERTES – Liliane PALAMAR - Andrée PICCININI - Yvette WITZ – Isabelle DUSCH – Anna POLITO - Valérie BOULNOIS -

Absents excusés : Yves MULLER - Emmanuel WILVERT

Absents non excusés :

Bruno DOYON

Procuration :

Monsieur Emmanuel WILVERT a donné procuration à Madame Virginie FOURNIER

Secrétaire de séance : Madame Christiane TOUSSAINT, Responsable adjointe du service à la Population et CCAS.
(Chapitre III article 11 du Règlement Intérieur adopté par délibération en date du 15.07.2020)

Délibération : 24 /2023

Objet : Subvention – Secours Populaire Français de Moselle.

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

L'association Secours Populaire Français de Moselle est composée de son siège à Metz et de 22 points d'accueil (dont 2 mobiles). L'association œuvre dans le cadre du développement de la solidarité. (Lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion). Le S.P.F. est agréé association d'éducation populaire depuis 1983, reconnue d'utilité publique en 1985 et association complémentaire de l'enseignement public en 2000. Les principales activités de l'association sont : accueil des personnes en difficulté - aide alimentaire - aide vestimentaire et matérielle – accès aux droits sociaux – accès aux soins et prévention santé - accès aux vacances – accès aux loisirs, à la culture et au sport – aide à l'inclusion des personnes en situation de handicap.

L'association informe des répercussions de l'inflation sur les familles (prix des denrées alimentaires et charges diverses). Elle note 20% d'inscriptions supplémentaires des familles en 2023.

Elle précise que cette inflation a des répercussions sur ses propres charges.

Le Secours Populaire Français, sollicite le CCAS en vue d'une subvention annuelle de fonctionnement de 500.00€.

Pour rappel, la demande de subvention pour le S.P.F. a été rejetée en 2022.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'accorder une subvention de 100.00€ à l'association Secours Populaire Français de Moselle ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous actes ou tous contrats et à accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision ;

APRES DELIBERATION
DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

ADOpte A L'UNANIMITE

Marange-Silvange, le 21/11/2023

Yves MULLER

*Par le Président,
La Vice Présidente*

Président du C.C.A.S.

Virginie FOURNIER



[Signature]

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE METZ-CAMPAGNE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE
MARANGE-SILVANGE 57535

DELIBERATION

SEANCE ORDINAIRE du LUNDI 20 NOVEMBRE 2023

Le CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de MARANGE-SILVANGE, dûment convoqué le quatorze novembre 2023 par Monsieur Yves MULLER, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Virginie FOURNIER, Vice-Présidente du C.C.A.S.

Nombre de membres du conseil d'administration : 17

Membres en exercice : 17

Présents : Virginie FOURNIER – Martin BEAUVAIS - Alain CUERONI – Dahbia BOUDEJMA – Patricia DOSSMANN – Claude FERRI - Philippe GASPARELLA – Alain MERTES – Liliane PALAMAR - Andrée PICCININI - Yvette WITZ – Isabelle DUSCH – Anna POLITO - Valérie BOULNOIS -

Absents excusés : Yves MULLER - Emmanuel WILVERT

Absents non excusés :

Bruno DOYON

Procuration :

Monsieur Emmanuel WILVERT a donné procuration à Madame Virginie FOURNIER

Secrétaire de séance : Madame Christiane TOUSSAINT, Responsable adjointe du service à la Population et CCAS.
(Chapitre III article 11 du Règlement Intérieur adopté par délibération en date du 15.07.2020)

Délibération : 25 /2023

Objet : Subvention – Ligue contre le Cancer

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Considérant la convention de partenariat du 14 juin 2023 avec la Ligue contre le Cancer dans le cadre des manifestations Octobre Rose sur la commune,

Le CCAS s'est mobilisé dans l'action Octobre Rose avec le partenariat du Club Marangeois d'Histoire Locale, de MS Photos, de la CLCV, du Conseil Municipal Jeunes et de nombreuses entreprises (vente « d'objets roses », dons de lots de tombola, vente de billets de tombola).

Le dimanche 15 octobre 2023, un jeu de piste a été organisé sur les secteurs de Marange et de Silvange suivi d'un accueil sur le parvis de la Mairie pour une démonstration de zumba, et un moment de convivialité en présence de bénévoles du Comité Régional pour le Dépistage du Cancer (C.R.D.C.).

Les bénéfices de cette action seront reversés à la Ligue contre le Cancer lors d'une prochaine rencontre.

Considérant le bilan financier de l'action octobre Rose,

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- De reverser le bénéfice de l'action Octobre Rose par une subvention de 3.556.00€ à la Ligue contre le cancer
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous actes ou tous contrats et à accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision ;

APRES DELIBERATION
DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

ADOpte A L'UNANIMITE

Marange-Silvange, le 21/11/2023

Yves MULLER



Pour le Président
La Vice Présidente
Président du C.C.A.S.
Virginie FOURNIER
Yves Muller

**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE METZ-CAMPAGNE**

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE
MARANGE-SILVANGE 57535**

DELIBERATION

SEANCE ORDINAIRE du LUNDI 20 NOVEMBRE 2023

Le CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de MARANGE-SILVANGE, dûment convoqué le quatorze novembre 2023 par Monsieur Yves MULLER, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Virginie FOURNIER, Vice-Présidente du C.C.A.S.

Nombre de membres du conseil d'administration : 17

Membres en exercice : 17

Présents : Virginie FOURNIER – Martin BEAUVAIS - Alain CUERONI – Dahbia BOUDEJMA – Patricia DOSSMANN – Claude FERRI - Philippe GASPARELLA – Alain MERTES – Liliane PALAMAR - Andrée PICCININI - Yvette WITZ – Isabelle DUSCH – Anna POLITO - Valérie BOULNOIS -

Absents excusés : Yves MULLER - Emmanuel WILVERT

Absents non excusés :

Bruno DOYON

Procuration :

Monsieur Emmanuel WILVERT a donné procuration à Madame Virginie FOURNIER

Secrétaire de séance : Madame Christiane TOUSSAINT, Responsable adjointe du service à la Population et CCAS. (Chapitre III article 11 du Règlement Intérieur adopté par délibération en date du 15.07.2020)

Délibération : 21 /2023

Objet : dispositif « coup de pouce » demande de versement direct

Considérant les modalités de sollicitation du dispositif « coup de pouce »,

Considérant la délibération du 10 décembre 2015 notifiant le versement des sommes accordées dans le cadre du dispositif « coup de pouce » aux fournisseurs ou prestataires,

Considérant la délibération du 29 janvier 2018, les enfants nés en 2004, résidant à Marange-Silvange peuvent solliciter le dispositif « coup de pouce » à hauteur de 100.00€ par an, pendant 6 ans. Ce soutien financier permet aux jeunes d'accomplir un projet,

Monsieur [] né le [] avril 2004, sollicite une aide « coup de pouce » afin de financer partiellement un diplôme d'entraîneur territorial de basketball []. Monsieur [] a intégré la formation BPJEPS à Nancy en 2022. Parallèlement, il est inscrit au DETB pour entrainer en championnat régional. Cette formation est composée de quatre modules représentant 220 heures de formation pour un coût total de 2.635.00€.

Un mandat administratif personnalisé sur le dossier de () peut être effectué à la Ligue Régional Grand Est de Basketball. En effet, l'inscription ne peut se faire sur l'entièreté des quatre modules mais progressivement à chaque module après validation du module précédent.

eut solliciter le versement de 600.00€ d'aide avant le 31 décembre 2023.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'approuver la demande « coup de pousse » de ()
- De régulariser le montant de 600.00€ par mandat sur le compte bancaire de () sur la base du projet « coup de Pousse » dument établi, du devis de la Ligue Régionale Grand Est de Basketball et du RIB,
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous actes et tous contrats et à accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision ;

**APRES DELIBERATION
DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :**

ADOpte A L'UNANIMITE

Marange-Silvange, le 21/11/2023

Yves MULLER



Par le Président,
La Vice Présidente
Président du C.C.A.S. Virginie Fournier